



GRENOBLE • ALPES
MÉTROPOLITAIN

Direction générale adjointe
services techniques métropolitains

Direction de la collecte
et du traitement des déchets

DCTD19CR009

Compte rendu
Groupe de suivi ATHANOR
lundi 2 juillet 2018

Présents :

Gérard GAMOND – Association Ecologie et Citoyenneté
Robert FABRE – Association Meylan Plaine Fleurie (AMPF)
Christian MARTIN – Association Meylan Plaine Fleurie (AMPF)
André CREPILLAT – FRAPNA Isère
Dominique TATUR – Union de quartier de la petite Tronche
Danièle CREPEAU – Ville de La Tronche
Vincent FRISTOT – Ville de Grenoble
Clotilde VALLEIX – DREAL - UD38
Bruno GONINET – SEM Compagnie de Chauffage
Romain CHIREUX – Société de Tri d'Athanor
Georges OUDJAUDI – Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole
Anne-Sophie TAILLANDIER – Grenoble-Alpes Métropole
Stéphane DI MARIA – Grenoble-Alpes Métropole

Madame Anne-Sophie Taillandier présente l'ordre du jour :

- bilan annuel et environnemental 2017
- présentation du schéma directeur déchets 2020/2030 et des perspectives d'évolution d'Athanor
- temps d'échange

Bilan d'exploitation

Mme Taillandier présente le bilan du traitement des déchets sur le site d'Athnor. Elle présente notamment la carte de provenance des déchets ainsi que les variations des volumes de déchets recyclables collectés dans les bacs verts et de déchets résiduels collectés dans les bacs gris.

Monsieur Goninet demande s'il est observé un transfert de déchets de la poubelle grise vers la poubelle verte depuis l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique.

La réponse est oui puisque tous les emballages en plastique sont désormais acceptés dans la poubelle verte.

Monsieur Gamond constate que l'évolution des quantités de déchets recyclés est moins bonne qu'en 2016.

Les chiffres s'expliquent par un stock de matières en attente d'expédition vers les usines de recyclage plus important fin 2017 que fin 2016, et par la saturation du marché des matières recyclables (provoqué par le ralentissement des importations par la Chine) nécessitant un tri plus sélectif pour répondre aux exigences croissantes de qualité induites par ce contexte économique.

Monsieur Gamond demande si les résultats obtenus avec l'extension des consignes de tri ne sont pas décevants.

Monsieur Oudjaoudi indique que les résultats ne s'améliorent pas aussi vite que souhaité mais que la reprise est néanmoins amorcée. La Métropole a engagé un travail fin avec l'Eco Organisme Citeo pour dynamiser encore les actions sur le tri et améliorer le dispositif de collecte actuel.

Monsieur Gamond demande comment évolue la qualité des poubelles vertes.

Il est répondu que l'extension des consignes de tri n'a pas induit de dégradation notable du contenu des poubelles vertes comme cela est généralement observé sur les autres territoires, mais il était déjà et demeure très dégradé.

Monsieur Gamond demande pourquoi ne pas séparer plus les flux en amont.

En réponse il est rappelé la contrainte de place conduisant à limiter le nombre de bacs chez l'habitant. Le choix a été fait de maintenir le bac vert et d'ajouter un bac supplémentaire pour recueillir en priorité la fraction putrescible aujourd'hui mélangée aux ordures ménagères.

Concernant l'incinération, Monsieur Crepillat demande pourquoi il n'est pas produit d'électricité avec l'énergie non utilisée.

En réponse, il est précisé que les turbines de production d'électricité ne le permettent pas conduisant à dissiper l'excédent.

Monsieur Goninet complète en indiquant que le chauffage urbain est en train de se raccorder à un nouveau site à Pont-de-Claix ce qui permettra de réduire l'énergie non utilisée en été.

Monsieur Gamond demande si du fioul est utilisé pour le fonctionnement de l'usine d'incinération.

Il est répondu que l'usine n'utilise pas de fioul mais du gaz. La consommation de gaz pour les besoins de l'incinérateur reste très faible et ne doit pas être confondue avec celle nécessaire aux chaudières à gaz de la chaufferie qui alimente le réseau de chauffage urbain en appoint de l'énergie issue de l'incinération des déchets.

Monsieur Crepillat demande où trouver un schéma global des flux de déchets.

Un schéma général des flux de déchets et des filières de valorisation est présenté dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

Suivi environnemental

Madame Taillandier présente le bilan environnemental.

Madame Tatur demande pourquoi des variations sont observées sur les mesures semi-continues des dioxines?

Il est répondu qu'une multitude de facteurs difficilement maîtrisable peut influencer les résultats. Il est rappelé que les rejets ont été divisés par cent depuis 2006 et que les quantités mesurées aujourd'hui sont extrêmement faibles. Il faut faire attention à l'échelle du graphique présenté, qui est très « zoomé », ce qui peut laisser croire à des variations importantes alors que celles-ci restent faibles. Il faut même considérer les incertitudes de mesure.

Des recherches et réflexions se poursuivent néanmoins pour comprendre les écarts observés entre les différentes lignes d'incinération mais il ne se dégage pas de conclusion évidente.

Monsieur Gamond s'interroge sur la quantité de poussières émises par l'incinérateur.

Madame Valleix indique que les installations classées par la DREAL comme gros émetteurs sont celles qui rejettent 15 tonnes par an, ce qui relativise les 2,5 tonnes émises par l'incinérateur.

Elle précise que le système de filtres à manche utilisé correspond aux meilleures techniques disponibles en Europe et que les performances des autres usines d'incinération sont similaires.

Monsieur Fabre demande pourquoi le programme de surveillance régional auquel participe Athanor considère un point de mesure de référence à Lyon plutôt qu'à Grenoble.

En réponse, il est indiqué que ce choix est fait compte tenu des moyens disponibles pour le programme ; des tests ont toutefois été réalisés et n'ont pas montré d'écart notable de mesures entre les deux métropoles. Un point de référence à Grenoble existe pour le suivi des retombées atmosphériques qui nécessitent un matériel moins lourd que pour mesurer l'air ambiant.

Monsieur Fristot rappelle que la Métropole avait fait modéliser la dispersion des fumées et que des mesures étaient également réalisées dans les œufs.

Les œufs ont depuis été retirés des programmes de surveillance au niveau national car l'expérience a montré qu'il ne s'agissait pas d'un bon indicateur.

Madame Tatur demande comment interpréter les résultats des mesures de sols pour les dioxines.

Il est répondu que l'ensemble des mesures met en évidence des retombées anciennes, à l'exception d'une mesure singulière au point O7 pour lequel une variation en légère hausse est observée ; la valeur de 49,5 pg TEQ OMS/g de MS mesurée au point O7 est élevée mais reste modérée par rapport à la référence d'un sol pollué de 300 pg TEQ OMS/g de MS considérée par l'Agence régionale de Santé.

Monsieur Fristot demande s'il est possible de déduire l'origine de la pollution dans les sols mesurée depuis plusieurs années dans le secteur de l'Île Verte.

Il est répondu que le profil des polluants mesurés à l'émission de l'usine n'est pas comparable à celui retrouvé dans les sols et que les mesures de sols ne sont pas non plus corrélées aux mesures dans les autres matrices par exemple les choux.

Monsieur Fabre s'interroge sur l'intérêt de multiplier les prélèvements de sols. En effet, les sols ne permettent pas de mesurer des variations fines d'une année à l'autre.

Les mesures au point O7 sont toujours atypiques et les résultats demeurent difficilement interprétables.

En conclusion, le plan de surveillance pourrait évoluer selon le guide de l'Ineris : les lichens, les jauges et l'air ambiant seraient des indicateurs suffisants selon ces recommandations. Les mesures dans les sols pourraient être supprimées ou espacées. Les choux pourraient aussi être supprimés car les mesures obtenues n'apportent pas d'éléments interprétables.

Monsieur Fristot indique qu'il est important de conserver des indicateurs permettant de mesurer des variations sur une courte durée.

Les jauges de retombées sont des indicateurs qui permettent ces mesures.

Monsieur Oudjaoudi propose en conclusion d'expérimenter une autre matrice comme par exemple le ray-grass et de commencer à préfigurer la prochaine zone d'impact du nouvel incinérateur. Les propositions d'un nouveau plan de surveillance seront affinées d'ici là.

Schéma directeur déchets

Monsieur Oudjaoudi présente le schéma directeur déchets 2020-2030 arrêté par la Métropole et les perspectives de redimensionnement des installations de tri et d'incinération qui en découlent.

Monsieur Fristot demande comment sont comptabilisés les gaz à effet de serre (GES) de l'activité incinération.

Il est indiqué en réponse qu'un bilan détaillé des GES pour l'ensemble des activités de gestion des déchets figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

Monsieur Fristot indique que si le besoin de disposer d'un incinérateur de déchets est indéniable pour les prochaines années, ce type d'équipement industriel engage une période de plusieurs décennies, et qu'il faut être prudent sur le dimensionnement afin de ne pas compromettre les orientations futures.

Madame Tatur demande comment les besoins des territoires voisins ont été pris en compte.

Monsieur Oudjaoudi précise que la démarche a obligé les territoires voisins à se projeter et à s'engager sur les quantités et la contribution correspondante donc la démarche est positive.

Par ailleurs il rappelle que la pollution émise par une installation d'incinération n'est pas directement corrélée à sa taille. Il indique également qu'il est inenvisageable d'enfourer les déchets du territoire.

Pour illustrer l'effet d'entraînement des territoires voisins dans la démarche, Monsieur Oudjaoudi donne l'exemple du Grésivaudan qui étudie les possibilités de mise en place d'un tri à la source des biodéchets en lien avec le projet de Méthanisation porté par la Métropole.

Monsieur Fabre interroge la Métropole sur l'implantation projetée des futurs équipements sur site.

Il est précisé en réponse que les études de faisabilité sont en cours et que les éléments présentés sont encore au stade des réflexions.

Questions diverses

Monsieur Crepillat demande si la Métropole dispose de chiffres détaillés quartier par quartier sur lesquels s'appuyer pour mener des actions ciblées visant à améliorer la gestion des déchets notamment via les unions de quartier.

Monsieur Oudjaoudi indique que des puces électroniques en cours d'installation vont permettre d'identifier chaque bac ce qui amènera des informations qui ne sont aujourd'hui pas disponibles. En effet, à ce jour, le niveau de détail le plus fin correspond à l'ensemble d'une tournée de collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Oudjaoudi remercie les participants et clos la séance.